

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT
DU MARDI 29.06.2021, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. PV de l'assemblée bourgeoise du 21 février 2018.
4. Information sur les comptes 2020 de la bourgeoisie de Bassecourt.
5. Prendre connaissance et statuer sur la renonciation du droit de préemption du feuillet 3559.
6. Prendre connaissance et statuer sur la constitution d'une servitude du feuillet 4058 à Bassecourt.
7. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
8. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
9. Divers.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. François Rebetez
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateurs	:	M. Pascal Crétin
Nombre d'ayants droit présents	:	15
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 43 du 17 juin 2021 et envoi d'un tout ménage à tous les habitants de Bassecourt

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h05 lorsque M. Pascal Crétin, Conseiller communal, salue tous les membres et informe qu'il remplace M. Jaeggi, excusé. Il en profite pour affirmer qu'il reprendra le dicastère Forêts et affaires bourgeoises en août 2021. M. Pascal Crétin informe qu'il ne supporte pas les manœuvres politiques et que son but est de faire avancer les dossiers dont il aura la charge.

M. Damien Guerdat demande si cela implique des rocadés dans la gestion du triage. M. Crétin informe qu'il y aura des changements mais ils ne sont pas encore définis pour l'instant. M. Rebetez informe qu'il y a un intérêt à avoir un représentant qui ait un rapport important avec la commission bourgeoise au triage forestier. M. Crétin souhaite que cela fonctionne bien entre les bourgeoisies et la commune même si cela n'est pas toujours facile du fait que la commune est décideuse et se porte garant qu'il défendra les intérêts bourgeois au sein du Conseil communal.

2. Désignation du président de l'assemblée.

M. Pascal Crétin demande si quelqu'un souhaite être président de la séance de ce soir. Cela n'est pas le cas et des ayants droit proposent donc M. François Rebetez, président de la commission bourgeoise. Ce dernier accepte et demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

M. Alain Christe demande une adjonction à l'ordre du jour. Il propose d'ajouter comme point la demande de séparation entre la bourgeoisie de Bassecourt et la commune ainsi que de démarrer un processus d'autonomie de la bourgeoisie.

Le Chancelier intervient et soulève qu'il ne peut pas y avoir une décision qui n'est pas à l'ordre du jour selon l'art. 80 de la loi sur les communes. Néanmoins, il est possible de demander que ce point figure à la prochaine Assemblée bourgeoise. Les ayants droit acceptent de développer cette thématique dans les divers en vue d'une future assemblée.

M. Joël Christe demande également l'ajout du point suivant : Quel avenir des bâtiments bourgeois ? Le point est ajouté à la majorité des ayants droit.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 21 février 2018.

Le P.V. de l'assemblée du 21 février 2018, rédigé par M. Claude Crevoisier est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Information sur les comptes 2020 de la bourgeoisie de Bassecourt.

M. Mirco Bellè présente les comptes de la bourgeoisie de Bassecourt qui bouclent sur un bénéfice de 25'550.30 frs.

M. Alain Christe demande en quoi consiste les amortissements par type de réalisation. M. Bellè explique que le MCH2 a une nouvelle méthode d'amortissement. Il souligne que la présentation des comptes a changé et que ceux-ci ont été validés par le Conseil général dans la séance du 28.06.2021 et que la présentation de ce soir est informative. Il informe également que les comptes sont disponibles sur le site internet de la commune pour avoir plus de détails.

Aujourd'hui, toutes les bourgeoisies sont présentées de la même manière dans la commune et c'était l'objectif du projet MCH2. Cela permettra par la suite, de faire des comparaisons d'année en année et d'une bourgeoisie à l'autre.

Les comptes de fonctionnement sont également présentés à l'assemblée et M. Bellè revient sur plusieurs postes tels que le coût du poste administration et le salaire du Conseiller communal. Le coût du poste administratif subira un changement dès l'année 2021 car un système de timbrage des activités permet aujourd'hui d'établir un coût effectif et non plus un forfait comme cela était le cas. Ce système vise à être plus juste dans l'attribution des coûts administratifs entre les bourgeoisies.

M. Damien Guerdat explique que les bourgeoisies payent une partie du salaire du Conseiller communal et M. Bellè confirme ce fait.

M. Alain Christe informe que la bourgeoisie paye des impôts et qu'elle paye une prestation. Il demande alors pourquoi elle paye encore des frais tels que ceux des prestations ? M. Bellè informe qu'il s'agit de la gestion des dossiers et de l'administration des bourgeoisies qui comprend des aspects voiries, comptables, estivages, etc.

M. Christe demande si M. Bellè peut montrer les loyers et demande où se trouve la participation de la bourgeoisie à la paroisse. M. Bellè montre le montant de 4'000 frs de participation.

Les impôts sont basés sur une fortune de CHF 2'800'000.-

M. Bellè termine sa présentation et le président demande s'il y a encore des questions. Cela n'est pas le cas et il remercie donc Mirco Bellè pour sa présentation.

5. Prendre connaissance et statuer sur la renonciation du droit de préemption du feuillet 3559.

M. François Rebetez informe qu'il y a un changement d'exploitant au Pré-Borbet dessus et Pré-Borbet dessous car M. Schindler a transféré le domaine à ses enfants. Le bâtiment comporte un droit de préemption en faveur de la bourgeoisie et la vente a été effectuée pour un montant de 600'000 frs. Afin de terminer l'acte, la bourgeoisie doit renoncer à son droit de préemption.

M. François Rebetez demande si des précisions doivent être apportées. M. Alain Christe souligne qu'à l'époque, le bâtiment était repris par M. Schindler pour un montant de 200'000 frs et que la valeur a bien augmenté, ce qui est une bonne chose. Il demande également si le droit de préemption est garanti le jour où les enfants vendent le domaine. C'est bien le cas selon M. François Rebetez qui se réfère au Code Civil.

M. François Rebetez passe donc au vote et la majorité des ayants droit accepte de renoncer au droit de préemption du feuillet 3559.

6. Prendre connaissance et statuer sur la constitution d'une servitude du feuillet 4058 à Bassecourt.

Le président souligne qu'il s'agit d'une ligne aérienne et demande s'il y a des questions par rapport à ce point.

M. Damien Guerdat demande s'il y a une durée inscrite pour la servitude. Cela n'est pas le cas mais une indemnisation est octroyée tous les 25 ans à la bourgeoisie selon le Chancelier.

Suite au vote, c'est à l'unanimité que le point est accepté par les ayants droit.

7. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

M. le Président informe que la commission a reçu la démission de Danièle Christe Jaeggi et qu'elle recherche une personne pour la remplacer. Il demande si la commune a reçu des candidatures et le chancelier répond que non. Il demande donc s'il y a des personnes intéressées à en faire partie.

Une proposition pour M. Michel Schindler est faite par les ayants droit. Ce dernier accepte.

8. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

La proposition de nommer M. Michel Schindler est transmise au Conseiller communal pour demander la nomination de ce nouveau membre.

9. Divers et imprévu.

Demande de devenir bourgeoisie indépendante.

M. Alain Christe explique que lors de la dernière assemblée bourgeoise en 2018, il avait été décidé à l'unanimité, de rénover la loge et les vieilles forges.

M. Christe soulève que le problème est plutôt situé dans l'organisation politique. En effet, l'article 18 al 5 du ROAC stipule bien que l'assemblée statue sur les droits réels de biens appartenant à la bourgeoisie. Il rappelle que l'assemblée avait statué sur la réfection de la loge ainsi que sur celle du hangar de Bassecourt et qu'il n'y a pas eu de suite à ces dossiers malgré cette décision.

Il reprend également l'alinéa 7 du même article stipulant que le Conseil communal exécute les décisions de l'assemblée bourgeoise et souligne que ce dernier a fait fi de ce point. La

loi sur les communes mentionne que le Conseil communal administre les biens bourgeois et cela signifie qu'il doit soutenir les bourgeoisies. L'impression de M. Christe est que le Conseil communal de la commune ne s'intéresse pas aux affaires bourgeoises.

Avec les lois et les règlements, que se passe-t-il en pratique ? Le Conseil communal refuse certaines décisions, ce qui viole les articles mentionnés. Il soulève également que le triage forestier devrait être représenté par un Conseiller communal selon le ROAC, mais si ce dernier fait partie d'un autre triage, la ligne des représentants du propriétaire est faussée.

Plus la bourgeoisie avancera et moins elle sera écoutée. C'est pour cette raison qu'il est grand temps d'agir et il demande si cela fait encore sens d'être dans une commune qui ne tient pas compte de la bourgeoisie dans ses décisions. Devenir autonome seule ou se regrouper avec d'autres bourgeoisies serait plus simple et permettrait une meilleure gestion des dossiers.

M. Christe explique que les bourgeoisies sont mal perçues car l'on pense souvent qu'il ne s'agit que de défendre une part financière alors que ce n'est pas le cas, car elles tentent également de faire avancer des dossiers qui profitent à toutes et tous.

M. Christe explique que le Conseil général peut approuver le fait de baisser une location sans que la bourgeoisie ne puisse s'exprimer sur ce point. La possibilité existe dans les règlements et le système actuel est donc défaillant et ne permet pas de pérenniser les affaires bourgeoises.

M. François Rebetez souligne qu'il y a un gros problème entre la politique et la gestion ainsi que l'administration bourgeoise. Les moyens légaux sont à disposition et les bourgeoisies ne pourront rien y faire en cas de décision allant à l'encontre de la philosophie de la bourgeoisie. M. Rebetez a eu un maigre espoir au début mais cela a été naïf selon lui. M. Damien Guerdat souligne que les autorités cantonales ont également une part de responsabilité dans ce fait en réduisant les représentants de bourgeoisies dans le triage forestier par exemple.

Il est souligné que l'administration n'est pas touchée par cela et qu'elle exécute le travail demandé à satisfaction selon M. Guerdat.

Suite au vote, il est décidé de mettre un point sur ce sujet-là dans une prochaine assemblée bourgeoise. M. Christe propose de mettre un délai pour la prochaine assemblée bourgeoise et qu'elle se tienne encore cette année. La proposition qui est faite est que l'assemblée bourgeoise soit convoquée encore en 2021 et comporte le point demandé, à savoir, l'analyse de la demande de redevenir indépendante. Ce point est accepté à la majorité des ayants droit.

10. Quel avenir pour nos bâtiments ?

M. François Rebetez revient sur le fait qu'un crédit ait été accepté en 2018. Un projet était prêt en été 2019. Le projet a été transmis au Conseil communal. Depuis, il ne s'est pas passé grand-chose. Des propositions ont été faites par une Conseillère communale pour mettre des moloks à cet endroit et elle n'était pas au courant qu'un projet était en cours.

Le projet a encore été amélioré et il est décidé de reconstruire un hangar éloigné du Tabeillon afin de respecter la législation en vigueur et de faire des espaces de location pour des particuliers et des entreprises. Le dossier est en cours de réalisation par le bureau d'ingénieur.

M. Joël Christe explique qu'au niveau de la sécurité, il y a un gros problème et M. Rebetez souligne que ce n'est plus utilisable en l'état. La sécurité doit être assurée. M. Christe souligne que c'est urgent.

M. Pascal Créatin soulève qu'il s'occupera de faire avancer ces dossiers. M. Alain Christe lui répond qu'il ne faut pas faire de promesse et qu'il n'est pas le premier à faire cela. M.

Crétin lui demande quel point n'a pas été fait. M. Christe relève que le règlement stipule que le Conseil communal exécute les décisions de l'assemblée bourgeoise. La décision était légitime et il faudrait demander au service des communes pourquoi le Conseil communal n'a pas encore fait quelque chose ?

M. Crétin explique que la charge de travail est énorme pour les Conseillers communaux. M. Pascal Crétin soulève que la voirie et l'administration communale sont sous dimensionnées et que cela explique également le fait que les dossiers n'avancent pas aussi vite que souhaité. Il s'engage à prendre ce dossier et à le faire avancer d'ici à la fin de l'année.

M. Christe explique que l'unité d'accueil aurait la même tête que le hangar si la bourgeoisie n'avait pas mis la pression sur les autorités à l'époque. Il pense qu'il n'y a pas de volonté du Conseil communal de faire avancer les dossiers et que si cela continue comme ça, tout sera écroulé avant que quelque chose ne se passe.

La loge est à refaire et Joël Christe souligne que Serge Meyer souhaitait aller la voir et qu'il a trouvé l'endroit extraordinaire. Joël Christe soulève que c'est en zone sport et loisirs. On remarque qu'au niveau tourisme, il pourrait y avoir des dortoirs. M. Rebetez souligne que le but était de rénover les écuries et de faire des améliorations. Le Conseil communal a été d'accord de payer des plans et un architecte. Lorsque le projet était fini, il a été dit qu'il fallait trouver quelqu'un pour cela. M. Rebetez explique qu'une société de Bassecourt était prête à en louer une partie. Le but actuel est de faire une rénovation avec un appartement. Le Conseiller communal avait également été informé de ce dossier mais rien n'a bougé.

Dans le PV de la dernière assemblée, le point numéro 5 comportait le projet et l'assemblée de bourgeoisie avait d'ores et déjà accepté ce crédit.

Le Chancelier explique qu'au niveau du montant, cela implique un message au Conseil général. M. Christe explique qu'il faudrait faire une planification financière afin de pouvoir être certain que l'investissement est réalisable par la bourgeoisie avec ces deux projets. M. Bellè explique qu'il faudra la faire de toute manière.

M. Rebetez demande s'il y a encore des questions. M. Christe demande si le hangar forestier va aller de l'avant. M. Crétin répond que oui. Il demande également si le dossier de la loge aura l'appui du Conseil communal et M. Crétin répond par l'affirmative également.

M. Rebetez remercie les ayants droit et lève la séance à 22h15.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	Le secrétaire
F. Rebetez	R. Mérillat